

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

(ANCIEN *Mathieu Laensberg*. — Rien n'est changé à la rédaction.)

TURQUIE.

Constantinople, le 25 juillet. — La situation de la Porte devient chaque jour plus critique : Les troupes commencent à perdre confiance, et un esprit de mutinerie s'est déjà manifesté dans plusieurs corps ; le 2^e bataillon des bombardiers s'est ouvertement révolté, et a refusé de marcher contre l'ennemi ; on dit que la même chose a eu lieu à Widin, où le pacha de Scutari s'est rendu à la tête de 15,000 Albanais. Le commandant du second bataillon des bombardiers a été décapité ; les Musulmans sont las des efforts qu'on exige d'eux, et ne supportent plus qu'impatiemment le faix des charges de guerre qui depuis plusieurs années pèse sur eux. Plusieurs familles d'Andrinople sont venues se réfugier ici. Les choses ne vont pas mieux en Asie où le général Paskewitch a remporté une victoire décisive sous les murs d'Erzerum. Le chef des Arméniens schismatiques, soutenu d'un détachement russe, s'est emparé de la forteresse de Man, et facilite par cette prise les opérations de l'ennemi. La Porte aura bientôt lieu de se repentir des persécutions qu'elle a fait subir aux industriels et fidèles Arméniens. Des tartares sont envoyés sur tous les points pour porter des ordres et recueillir des nouvelles ; l'aga des tartares s'est rendu en personne à Trébisonde qui a été bombardé par les Russes. La flotte russe croise à l'entrée du Bosphore, et elle a fait avant-hier mine de vouloir entrer dans le canal. Cet événement a causé une grande consternation, surtout lorsqu'on a vu que la flotte turque ne faisait aucun préparatif de défense, et qu'elle se retirait dans l'intérieur du port. Il paraît que l'amiral russe, contrarié par le vent, a remis cette entreprise à une meilleure occasion. On envoie des ordres sur ordres en Asie pour faire arriver les réserves en Europe, mais l'Asie a, dans ce moment, besoin de toutes ses ressources. Les invitations les plus pressantes ont été adressées au vice roi d'Égypte de hâter les secours promis et si nécessaires dans ce moment.

FRANCE.

Paris, le 18 août. — M. le duc de Chartres est arrivé ce matin de Londres.

— Voici quelques uns des bruits du château qu'on lit dans le *Constitutionnel*. Rien n'a été arrêté dans le dernier conseil ; on a discuté sur le refus d'acceptation de M. de Rigny, et sur le choix d'un successeur pour le ministre de la marine.

La noble résolution du vainqueur de Navarin et la conversation qu'il a eue avec le roi, paraissent avoir fait une vive impression. On assure que M. de Polignac lui-même aperçoit déjà les difficultés de sa position, et qu'il cherche à s'associer de nouveaux collègues.

Les journaux anglais avaient été reçus au château par voie extraordinaire ; et le jugement nouveau et défavorable qu'ils portent sur les collègues de M. de Polignac, a paru frapper l'esprit d'un auguste personnage.

On sacrifierait au besoin tout le ministère, et on ne paraît plus tenir qu'à MM. de Polignac, de Chabrol et de la Bourdonnaye.

— Rien n'est encore arrêté pour le remplacement de M. de Rigny. On a parlé de M. de Vitrolles, pour les finances, M. de Berbis a, dit-on, refusé ce portefeuille, qui serait maintenant offert à M. de la Bourdonnaye.

— Onze heures du soir. — Encore deux ministres en espérance !... M. Delalot qui serait chargé du

portefeuille de la marine, de sorte que M. de Chabrol resterait aux finances. Si non, les finances seraient confiées à M. de Berbis et la marine resterait à M. de Chabrol : c'est M. Delalot qui gagnerait le plus à cette dernière combinaison.

— L'affaire du *Courrier Français*, condamné en police correctionnelle à 3 mois de prison et 500 fr. d'amende pour avoir révoqué en doute la perpétuité de la foi chrétienne, est venue aujourd'hui en appel devant la cour royale, chambre des appels correctionnels et civils, réunies sous la présidence de M. Amy. M^e Merilhou, avocat du *Courrier Français*, étant absent pour plaider à Grenoble en vertu d'une autorisation du garde-des-sceaux, M. Chatelain a cru pouvoir demander la remise de la cause, mais sa demande n'ayant point été accueillie par M. Amy, il a laissé, par défaut, confirmer le jugement de 1^{re} instance. On affirme que M. Chatelain se propose de récuser M. le président Amy.

— La *Gazette* repousse comme tendant à faire le malheur de la France, les bruits qu'on débite, notamment l'annonce d'un milliard d'indemnité qu'on projeterait de donner au clergé.

« Qui ne sait, dit-elle, que l'abandon des biens de l'église en France a été consenti par le pape et les évêques, et par conséquent est consommé, et que les 35 millions portés au budget de l'état pour le clergé sont la véritable indemnité des biens qu'il a perdus. »

— Au sortir de la distribution des prix au concours général, plus de 60 professeurs des collèges royaux de Paris se sont transportés à Auteuil chez M. de Vatiménil, pour lui exprimer leurs regrets de ne plus l'avoir à leur tête. Ils se sont rencontrés chez leur ancien ministre avec M. Royer-Collard, qui a laissé de si honorables souvenirs dans le corps enseignant.

— L'honorable M. Mangin a fait appeler aujourd'hui à midi tous les employés de la préfecture de police : « Messieurs, leur a-t-il dit, ne craignez rien, je n'ai point l'intention de vous renvoyer ; j'ai une trop haute estime pour mon prédécesseur, pour ne pas approuver les choix qu'il a faits en vous attachant à lui. Vous garderez donc vos places, mais souvenez-vous de la condition que j'y mets. Vous devrez donner les preuves les plus éclatantes de votre dévouement au roi et à ses ministres, comme aussi secondier de tous vos efforts les excellentes intentions de ceux que le monarque a revêtus de sa confiance. Je compte, Messieurs, sur votre zèle et votre exactitude. » Après cette allocution toute paternelle, le nouveau préfet de police est monté en voiture et s'est rendu chez M. de La Bourdonnaye.

— On écrit de Lyon : « Encore un quartier de Lyon qui vient d'être dévoré par les flammes. Le 14 de ce mois, à midi, des flots de fumée se sont échappés de la cave d'un épicier-droguiste, située dans la cour des Archers, entre les bâtiments de la préfecture et la rue Belle-Cordière. L'alarme a été aussitôt donnée ; mais les secours ont été organisés avec une lenteur désespérante. Déjà l'incendie durait depuis une heure, que les chaînes n'avaient pas encore été formées, que les pompes, que les seaux, que l'eau manquaient. Ce n'est qu'à l'arrivée des soldats de la garnison que l'ordre s'est établi. Mais le feu, qui s'était étendu par le contact de matières inflammables contenues dans la cave, a éclaté avec une violence insurmontable. Bientôt il s'est communiqué aux barraques qui couvrent la cour des Archers, et dont plusieurs renfermaient des

amas de paille, de foin, de bois. Deux vastes maisons, entre autres celle où est établie la synagogue des israélites ont été entièrement consumées, sans compter l'amas de constructions informes qui servait de foyer principal à l'incendie. Ce n'est qu'à huit heures du soir qu'on est parvenu à se rendre maître du feu. D'autres maisons, notamment la partie orientale des bâtiments de la préfecture ont été endommagées.

» L'incendie ayant commencé dans une cave, la fumée qui s'en échappait par flots épais avant que l'alarme ne fût donnée, interceptait l'escalier de la maison ; en sorte que les personnes qui l'habitaient n'ont pu descendre qu'à grande peine, par les fenêtres, au moyen de cordages qui leur était tendus. On conçoit que dans cet état personne n'a pu sauver son mobilier. Il circule divers bruits sur des femmes, des enfans, des vieillards qui auraient péri. Mais il paraît que tout se borne à un vieillard qui est tombé dans les flammes en voulant se sauver, et qui y a trouvé la mort. Diverses personnes ont reçu des blessures.

» Pendant que les flammes faisaient de si tristes ravages dans la rue Belle-Cordière, un incendie se manifestait dans un groupe de maisons à Perrache. Deux, à ce qu'on dit ont été consumées. »

— La rente, ouverte à 79 fr. 80 c., s'est fermée à 79 fr. 65 c., après quelques fluctuations. Il s'est fait peu d'affaires, ce qui provient de l'incertitude où l'on était sur les nouvelles politiques.

Les détenteurs de rentes étaient rassurés par l'espoir que la censure ne sera point rétablie. D'un autre côté on a parlé de lettres particulières arrivées d'Allemagne par voie extraordinaire, et qui annonçaient la conclusion d'un armistice entre les Russes et les Turcs.

— Un enfant d'une perversité bien précoce vient d'être traduit devant la cour d'assises de la Marne, âgé seulement de douze ans ; il était accusé de douze incendies successifs, et le jury ayant déclaré qu'il avait agi avec discernement, la cour l'a condamné à 20 années d'emprisonnement dans une maison de correction, maximum de la peine.

— Nous recevons communication de la note suivante :

« Une découverte fort importante relative à l'arme de l'artillerie a pris naissance sur le sol français en 1825.

« C'est à l'école royale de Saint-Cyr que le premier coup de canon assura à son auteur M. Hypolite Lefortier (de l'Orne) qu'il ne s'était point trompé dans ses recherches.

« Un projectile fut lancé des batteries de cette école au polygone sur un massif opposé à son passage. Le tout fut détruit.

» Cette invention fut depuis proposée à l'état. Une commission d'officiers d'artillerie de l'école royale de Douai fut choisie par M. le général Camus, commandant l'école, en exécution des ordres de S. Exc. le ministre de la guerre (M. de Clermont-Tonnerre), afin de soumettre à l'expérience le projectile de M. Lefortier : aucun coup n'a manqué son effet.

» S. Ex. le ministre de la marine (M. Hyde de Neuville) sur la lecture du procès-verbal de Douai, délivré à l'auteur de cette découverte, l'accueillit avec bienveillance, l'aida, l'encouragea.

» Une commission d'officiers du corps royal de l'artillerie de marine fut nommée par M. le comte Redon de Beaupréaux, préfet maritime, sur demande de Son Excellence, pour soumettre à un

essai maritime ce même projectile. Quatre atteignirent le but à battre : les massifs, les cloisons, les bordages, furent mis dans un délabrement complet.

» M. le préfet maritime, comme M. le baron Camas, commandant l'école de Douai, ont de leur côté assisté aux épreuves. Ils étaient tantôt aux batteries, tantôt au polygone.

» M. Lefortier doit quitter Sèvres d'ici à peu de jours pour faire sa troisième et dernière épreuve au port de Lorient. »

— Les dernières lettres de Madrid annoncent d'une manière presque positive que les projets du gouvernement espagnol, relativement au Mexique, sont d'y établir le plan qu'Iturbide proposa en février de l'année 1821, d'après lequel un des princes de la famille royale d'Espagne serait placé sur le trône. (*Journal des Débats.*)

— Un journal de Paris a reçu directement de Constantinople une lettre dans laquelle on lit ce qui suit :

« Les nouvelles troupes turques ont fait des progrès assez remarquables et, sous quelques rapports matériels, elles se rapprochent de la discipline européenne. Leur apparence extérieure n'est cependant pas des plus brillantes : elles marchent mal, ce qui peut être attribué à l'habitude nationale de croiser les jambes pour s'asseoir. Les levées se font généralement dans les classes inférieures et dans les provinces éloignées. Les soldats qui en résultent, plus ignorans et moins imbus de préjugés, sont plus dociles et se dressent plus facilement. La première organisation présentait seule de grands obstacles.

» Mahmoud a la figure brûlée par le soleil, mais ses traits sont animés et quelquefois gracieux. Ses longs sourcils courbés en arc, ses grands yeux d'ébène, sa barbe, ses moustaches noires, le port noble de sa tête, frappent à la première vue et s'accordent parfaitement avec l'idée que nous nous formons en France d'un despote oriental. Sa taille n'est point haute, mais des épaules larges, une poitrine ouverte, des bras nerveux et bien proportionnés indiquent chez lui une force physique très-grande. Il a adopté toutes les parties du costume européen, à l'exception des gants qu'il trouve fort incommodes. Il monte souvent à cheval, excepté le vendredi, jour de mosquée ; et dans les autres grandes cérémonies religieuses, se sert d'une selle française à la hussarde. Son maître d'équitation est son favori Calosso, officier italien chargé en outre de l'instruction des troupes. Mahmoud s'accoutumera difficilement aux éperons, qu'il appelle une invention du diable, bonne seulement à faire casser le cou.

— Avant-hier au soir, un des limiers de la police Franchet a donné ses premiers coups de voix. L'étourdi s'était un peu trop pressé ! Il était sept heures du soir ; en furetant au Palais-Royal, ce mouchard provocateur, aperçoit quelques réfugiés portugais qui se promenaient tranquillement au sortir de leur dîner ; il passe au milieu d'eux, il les coudoie, les pousse avec affectation, et quand ces Messieurs lui expriment l'étonnement que leur cause une conduite si grossière, si inattendue, si peu française, il leur répond : Que venez-vous faire ici ; mauvais portugais ? retournez à Lisbonne. Cette scène ne s'est pas passée sans que plusieurs honorables citoyens ne s'en soient aperçus ; ils ont hautement fait valoir l'hospitalité française, et chassé du jardin le méprisable, l'odieux sbire de don Miguel.

2. * * On trouve dans les *Mémoires d'une Femme de qualité* une conversation qui a tout le mérite de l'à-propos. A la suite d'une discussion sur la statue de la place des victoires, Louis XVIII s'exprime ainsi :

« Quant à moi, je veux qu'on me représente assis, tenant en main la Charte. — Mais, sire, s'il arrivait un temps où vos successeurs regarderaient cette Charte comme un souvenir dangereux à rappeler au peuple !... — Jamais, madame, dit gravement le roi. Il y va du salut de la monarchie. On ne peut plus espérer de gouverner la France qu'en vertu du pacte constitutionnel ; et il n'y a qu'un ennemi de ma famille qui puisse donner le conseil fatal de rompre ce que j'ai octroyé. »

* * On jouait mardi, *les Femmes Savantes*, au théâtre français de Paris. On y a vivement applaudi et à trois reprises différentes ces paroles de Trissotin.

La cour, comme l'on sait, ne tient pas pour l'esprit, Elle a quelque intérêt d'appuyer l'ignorance.

La haine qu'inspire le ministère Polignac, dit le feuilleton du *Courrier des Tribunaux* a éclaté de nouveau à ce vers de la même pièce :

De son bon goût, monsieur, nous voyons les effets.

* * Premier bulletin de la santé du ministère. ?

Délire au cerveau. Inflammation générale.

Les mouvemens du cœur nuls.

Appétit dévorant.

Les médecins ont ordonné une grande évacuation pour chasser les humeurs peccantes et faire cesser les symptômes de corruption.

Le médecin en chef est M. Récamier ; la partie chirurgicale est confiée à M. Dupnytren ; M. Laboëssière est nommé premier pharmacien ; et M. Fraysinoux assiste le malade. (*Corsaire.*)

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 21 AOÛT.

Parmi les nouvelles nominations et retraites, qui ont eu lieu en grand nombre dans l'armée, nous avons appris les suivantes : Le colonel Leclerc aura le commandement du nouveau régiment des grenadiers. — Le major Evers, attaché en ce moment à la 1re. division en garnison à Bruxelles, est nommé lieutenant-colonel commandant du premier bataillon des chasseurs. — Le lieutenant-colonel baron de Heerd, commandant du deuxième bataillon. — Le colonel Groot, commandant de la division en garnison à Ypres, est nommé commandant d'une brigade dans la même ville. — Le colonel baron Destombes, commandant de la première division à Bruxelles, est nommé commandant de brigade à Gand. — Le lieutenant-colonel de Hardt le remplacera comme commandant près de la division qui se rend à Anvers. — Le colonel Zingendorf est nommé membre de la haute cour militaire à Utrecht. — Le général Keizer, commandant de la province de Liège, a reçu sa pension. — Plusieurs colonels et lieutenans colonels sont mis aux 2/3 de leur solde et d'autres à la retraite.

La nomenclature de tous ces changemens est trop longue pour continuer aujourd'hui ; nous désirons qu'il en résulte un bien pour l'armée, que par une juste distribution des récompenses l'émulation soit stimulée et surtout que le poids n'en retombe pas trop lourdement sur le trésor public. Avant de juger nous attendrons l'effet que doit produire ce grand mouvement. (*Belge.*)

— On écrit de Batavia, le 18 avril, que quelques jours auparavant on y avait reçu la nouvelle qu'il avait éclaté des troubles dans une des Moluques, mais qu'on avait l'espoir de les voir promptement réprimés. Un indigène puni pour délit avait, de sa prison, mis en œuvre des menées pour exciter ses amis contre le gouvernement des Pays-Bas ; le résultat en fut que différens chefs de kampongs s'étaient réunis pour délivrer cet homme ; et voulant donner à cette entreprise quelque apparence de justice, ils avaient rédigé un écrit dans lequel ils demandaient péremptoirement la délivrance de leur compatriote, avec menace qu'en cas de refus d'obtempérer à cette demande, tout le pays serait mis à feu et à sang. On assurait que la frégate royale *Bellona* irait incessamment porter aux mutins une réponse à leurs prétentions.

On apprend en outre que la monnaie de cuivre continuait d'être à 25 pour cent au-dessous du cours de celle d'argent.

— Un malheur vient d'arriver à Spa. Une jeune dame anglaise étant partie par un temps pluvieux pour aller faire une promenade à cheval, rentra dans son appartement toute trempée par la pluie ; là elle ôta son amazone et voulut sécher ses autres vêtemens en s'approchant du feu. La flamme atteignit un linge et cette jeune personne eut une partie du corps brûlé. On ignore l'état actuel de sa santé.

— On mande de Gand, que la fille du général Bertrand y est arrivée, venant de Bruxelles ; on dit que son père est parti récemment pour la Grèce.

— Une visite que S. M. l'impératrice du Brésil a faite au salon d'exposition de Gand a été une des plus intéressantes circonstances de son séjour dans cette ville. S. M. était conduite par S. A. Mgr. le duc Bernard de Saxe-Weimar et son frère Auguste de Leuchtenberg donnait la main à madame la duchesse.

Les productions des dames fixèrent particulièrement l'attention de l'impératrice qui, elle-même, cultive les arts. Lorsqu'on lui présenta l'*album*, où sont inscrits les noms des souverains ou princes qui protégèrent ou visitèrent l'académie, la princesse et son frère ne purent se défendre d'une vive émotion en lisant les noms de Napoléon, alors premier consul, et de Joséphine ; ils signèrent alors ainsi que quelques autres personnages de leur suite.

L'impératrice du Brésil était encore à Gand avant-hier à midi. La veille, S. M. a passé une partie de la journée à la campagne de Mgr. le duc de Saxe-Weimar.

— M. le comte de Liedekerke que S. M. avait envoyé à Bruges pour complimenter l'impératrice du Brésil, a reçu de cette princesse une tabatière en or, enrichie de brillans.

— La brochure de M. De Potter, intitulée : *Dernier mot à l'anonyme de Gand*, maintenant M. Ch. Durand, vient de paraître.

— On dit qu'une requête a été présentée à S. M. par la régence de Roulers, pour obtenir que le Mandel soit rendu navigable.

Un projet semblable avait été conçu en 1774 sous le règne de Marie-Thérèse, et l'on allait mettre la main à l'œuvre, lorsque la mort enleva cette auguste princesse à l'amour des Belges. (*Journal d'Anvers.*)

— On mande de Curaçao, le 16 juin, que dans la nuit du 28 au 29 avril, la frégate de guerre anglaise *Barham*, capitaine Lewis, avait fait côte au sud-est de Bonaire. Aussitôt que la nouvelle de cet événement fut parvenue à Curaçao, l'administration fit partir le brick le *Courrier*, capitaine van der Straeten, et la corvette la *Pallas*, pour porter secours au bâtiment naufragé. La frégate *Barham* s'étant allégée en jetant 36 de ses canons à la mer, parvint à se remettre à flot et accompagnée du *Courrier* et de la *Pallas*, elle est entrée le 4 mai dans le port de Curaçao pour se réparer. A bord de cette frégate se trouvait M. le vice-amiral Fleming, commandant en second des forces anglaises dans les mers des Indes occidentales ; cet officier supérieur venait de la Guayra et des ports de la Colombie.

La guerre entre les Colombiens et les Péruviens continuait toujours. La ville de Guayaquil était la pomme de discorde entre les deux gouvernemens. Bolivar avait son quartier-général à Quito, il se portait sur Guayaquil pour reprendre cette place aux Péruviens et les forcer à la paix ; il paraît que les Colombiens ne tiennent pas grand compte de leurs ennemis et les méprisent. Cependant on peut adresser avec fondement aux premiers le reproche d'exagération, lorsque dans un rapport du général Sucre on lit que le 12 février dernier, deux millions de Péruviens ; faits ensemble de 1300 hommes ont été battus complètement par 20 Colombiens Saraguro, et que tous leurs canons et une grande quantité de bagages sont tombés entre les mains des vainqueurs. Dans une autre nouvelle des armées du 5 mars, le général Torrès, parlant du combat du 27 février, contre le général Lamar, termine son rapport en disant : « En un mot, par cette victoire décisive, l'armée péruvienne toute entière est anéantie. » Cependant les Péruviens s'avancent de nouveau ; ils ne voulaient point perdre Guayaquil, ni faire la paix à ce prix avec Bolivar.

On trouve le passage suivant dans une proclamation du général Sucre à ses soldats :

« Colombiens, une paix honorable ou une victoire éclatante est nécessaire pour la sûreté de la nation et le repos des peuples du sud ! Nous avons offert la paix à l'ennemi ! La victoire est dans vos bayonnettes et dans vos lances. Une nouvelle victoire n'augmentera pas beaucoup la renommée attachée à votre héroïsme ni l'éclat de votre nom, mais elle est indispensable pour ne point laisser ternir la gloire de vos armes. » (*Gazette des Pays-Bas.*)

— M. A. Rodenbach, de Roulers, publie dans le *Catholique*, un article intitulé : *économie politique*. En voici un extrait :

Ministre de l'argent, il s'agit des sommes qui vous sont confiées, répondez ; car le public payant a le droit de vous demander compte.

Pourquoi le traitement des prêtres catholiques, dans les deux Flandres, ne coûte-t-il que 21 cents par tête, tandis que ce traitement s'élève à 74 cents par tête en Hollande. Pourquoi le traitement du directeur-général, du secrétaire et des employés du culte catholique ne monte-t-il qu'à 27,850 fl., tandis que le traitement du directeur-général, du secrétaire-avisier, des employés du culte protestant est de 30,200 fl. ? Pourquoi les indemnités, frais de route et de séjour du culte catholique, consentis à 5000 fl., n'ont-ils été régularisés, à la chambre des comptes, qu'à fl. 1984 50 cents ; qu'a-t-on fait de ce reste disponible de fl. 3015 50 cents ? et comment se fait-il que les indemnités, frais de route et de séjour du culte réformé, consentis à 700 fl., ont été néanmoins, portés à la chambre des comptes à fl. 1413 64 ?

On vous demande à quoi sert l'excédent du budget de la guerre, montant à fl. 21,466,507 75 cents ? Dans cette somme figurent toutes les dépenses, comme si tous les soldats étaient constamment présents au corps, personne n'ignore cependant que les trois quarts mangent le pain paternel.

En 1823, il y avait vingt et un conseillers d'état à fl. 6000 et deux à 4000 ; dix-neuf conseillers d'état ont reçu fl. 38,000 de supplément pour leur déplacement de La Haye à Bruxelles ; il n'est rien alloué pour leur déplacement de Bruxelles à La Haye. Ces dix-neuf conseillers seraient-ils donc tous Hollandais ?

Jetons maintenant un regard sur nos belles brasseries de la Flandre et du Brabant-Méridional, dont l'existence devient de jour en jour plus précaire et dont le nombre est tombé, depuis quelques années, de quinze à dix ; on sait que ce désastre doit être attribué : 1° à l'usage excessif du café, fève protégée par *Excellence* ; 2° à l'autorisation donnée aux régences des petites villes de percevoir jusqu'à 43 cents additionnels par baril, charge en sus de l'impôt de l'état.

Le ministre, lors de la dernière discussion du budget décennal, proposait encore une augmentation de 18 p. 100 sur les bières et vinaigres indigènes ; l'impôt projeté rendrait le mal plus absolu, sans remplir les espérances du gouvernement.

Il semblerait que, non content d'avoir tué, dans la Belgique, les distilleries agricoles, le ministère veuille faire subir le même sort à une autre branche de l'industrie belge, à la fabrication de la bière, sans doute parce que le pauvre en fait ses délices, que la classe médiocre s'en nourrit et que l'opulent s'en désaltère. Pourquoi ne pas protéger efficacement ces nombreuses usines, d'où sort par torens un nectar qui fait entrer dans les caisses du gouvernement un total de fl. 3,149,515 86 cents ? Pourquoi les ministres veulent-ils tarir cette autre source de prospérité publique ? Leur semble-t-il que cette boisson des prolétaires n'est pas encore suffisamment accablée d'impôts, quand pour ce seul liquide on paie par tête, dans la Flandre-Occidentale, 53 cents et dans la Flandre-Orientale 60 cents, et dans le Brabant 88 cents, non compris les 26 100 additionnels, syndicat, timbres, quittances d'accises, octroi, moûture etc. Voudrait-on augmenter ces droits uniquement parce qu'en Hollande on ne paie d'impôts sur la bière par tête que 11 cents en Gueldre, 9 dans les provinces d'Overysse et Groningue, 5 dans celle de Drenthe et 2 seulement en Frise ?

Une partie de cet argent du peuple est destinée au bien public, mais l'entêtement, l'impéritie et la passion appliquent et distribuent sans jugement et sans économie l'or du riche, l'argent du commerçant et du laboureur et même le cuivre du malheureux artisan, qui paie indirectement d'énormes charges. Voilà des faits patens, positifs et connus de tous ceux qui n'ont point de clef de la caisse nationale.

Ministres ! l'époque est arrivée que les mandataires, investis de la confiance du peuple, exigent et réclament au moins dix millions d'économie ; ce n'est pas retrancher trop d'un énorme budget qui

dure un espace de temps composé du dixième d'un siècle. Si, malgré les vexations du système actuel, vous n'avez pas assez de talents pour diminuer annuellement les impôts d'un million, donnez votre démission, et l'impérieuse nécessité forcera le pouvoir de découvrir des hommes de mérite qui sauront mettre le *hola* ! lorsque des affamés, l'occulte syndicat et toute sa séquelle voudront mordre à belles dents dans le budget.

Gloire aux députés qui retiennent les mains ministérielles et les empêchent de s'enfoncer trop profondément dans les poches du peuple !

Heureux, les députés qui par leur talent et leur indépendance ont déjà contribué à notre félicité future ! plus heureux encore ceux qui défendent notre loi fondamentale jusqu'au dernier souffle de vie ! ils emporteront dans la tombe l'idée consolante d'avoir contribué au bonheur public et ils laisseront à leurs enfans l'héritage de leur amour pour la patrie.

— Il y a environ soixante ans que le propriétaire d'une petite houillère, située entre les communes de Battice, Petit-Rechain et Dison, fut enseveli sous un éboulement de terre de la veine qu'il traçait dans sa houillère. Ses ouvriers (il en avait peut-être deux ou trois) ne le voyant point reparaître, s'imaginèrent que probablement il avait été victime de quelque accident, si ordinaire dans ces exploitations. Ils descendirent dans la barre, y entendirent en effet quelques gémissements, mais il leur fut impossible de porter aucun secours à leur maître. Depuis lors, cette houillère fut abandonnée.

Le 8 courant, les ouvriers mineurs de M. Neuville, creusant au même endroit où ce malheureux perdit la vie, le retrouvèrent dans la même position où il était lorsque l'éboulement survint ; ses souliers et une partie de ses vêtements étaient restés intacts. M. Neuville l'a fait déposer dans un cercueil et lui a fait célébrer des funérailles auxquelles un neveu du défunt, seul reste de sa famille, a assisté. (*Journal de Verviers.*)

— Mardi dernier a eu lieu la réception de M. J. Crawhez, ancien membre de la députation des états, nommé aux fonctions de bourgmestre de Battice.

Dès le matin un nombre considérable de jeunes gens de la commune s'étaient rendus à cheval à Battice, lieu fixé pour la réunion ; le cortège composé de MM. les assesseurs, des autres membres de l'administration communale et de plusieurs habitants notables en voiture, ainsi que de la cavalcade se mit en route vers midi pour se rendre aux confins de la commune, à l'endroit nommé Nouvelle Chaussée ; à son arrivée M. le bourgmestre y fut complimenté par M. l'assesseur Pirenne qui s'était chargé de lui témoigner la satisfaction que sa nomination avait causé à tous les habitants. On se rendit de là à la maison commune où après la prestation du serment d'usage entre les mains de M. le commissaire de district, M. le bourgmestre reçut de nouveau les félicitations de la jeunesse de l'endroit. Un banquet avait été préparé pour les membres de l'administration locale, qui saisirent également cette occasion pour témoigner à son chef par l'organe de M. l'assesseur Halleux, tout le plaisir que cette nomination leur avait fait.

De nombreux toasts furent portés entr'autres ceux-ci : au roi, à la reine, à la famille royale, au maintien de la loi fondamentale, à MM. Sandberg, gouverneur de la province et Nicolai commissaire de district ; le soir la maison commune était illuminée, un mât de cocagne avait été élevé, un bal et d'autres divertissemens analogues terminèrent la fête. (*Article communiqué.*)

DU CHANGEMENT DE MINISTÈRE EN FRANCE, ET DE SON INFLUENCE EN BELGIQUE. (*V. le N° d'avant-hier.*)

« Voilà la France de nouveau livrée aux jésuites ; de nouveau vous allez apprendre ce que sont les jésuites, en possession du pouvoir. Or M. van Gobbelschroy nous préserve des jésuites ; donc M. van Gobbelschroy est un bon ministre, au moins relativement parlant ; donc se liguier pour amener sa chute est, de la part de l'opposition libérale, la plus funeste duperie, car de la part de l'opposition catholique cette ligue a pour but de nous donner un ministère Polignac. »

Nous croyons que cet argument, développé dans les journaux ministériels, trouvera quelque crédit auprès de plusieurs hommes de bonne foi ; la peur fausse le jugement ; elle empêche de tenir compte des différences de temps, de lieux et de personnes, pour ne montrer que des analogies.

Elle est donc bien sincère et bien profonde cette terreur de l'altramontanisme, pour convaincre que tout serait perdu chez nous si M. van Gobbelschroy faisait place à M. de Brouckère, ou à M. Le Hon, ou à M. Luzac, ou à tout autre membre influent

de l'opposition parlementaire. Quel effroyable danger en effet planerait sur nos têtes, si ce ministre avait pour successeur un homme d'état qui ne consentît pas à voir son influence ravalée jusqu'à la nullité d'un commis, qui ne crût pas la prérogative royale en péril par la publicité d'un budget de vilage, qui ne criât pas à l'anarchie en voyant quelques doléances adressées au trône par les assemblées provinciales, qui n'envoyât pas à ces assemblées des circulaires, où la rudesse des formes s'unît au vide du fond, qui ne créât point d'impôt par arrêté (1) ; dont le talent oratoire sût représenter la couronne devant les chambres ; qui n'imposât pas le mutisme à ses employés ; à un homme d'état enfin qui, fidèle à ses principes, donnant parmi nous l'exemple trop rare de la publicité politique dans un organe du roi, fût ses conditions en entrant au conseil, ne consentît point à partager la solidarité de collègues justement impopulaires, et ne voulût pas mesquinement toucher aux rênes du pouvoir, en scribe de cabinet, mais en ministre, qui accepte franchement, à la face de la nation, la responsabilité de ses actes.

Si, à part la question de l'enseignement, M. van Gobbelschroy était l'homme dont nos dernières lignes présentent l'esquisse, on concevrait qu'il excitât la sollicitude de quelques esprits de bonne foi, conduits à l'oubli d'un principe par la vive appréhension d'un péril exagéré. Ceux même qui croiraient devoir le combattre sur ce point unique, ne seraient pas en droit de lui refuser leur estime. Malheureusement, amis ou ennemis, nul ne saurait dire que nous en sommes là avec le ministre de l'intérieur.

Si M. Van Gobbelschroy était irréprochable sur tous les autres rapports de sa conduite politique ; si, au lieu de timides et équivoques professions de foi, décriées encore par les faits, il avait marqué sa carrière ministérielle par une série d'actes conformes aux principes du gouvernement représentatif ; s'il était au conseil le représentant des doctrines de publicité, de responsabilité, de légalité, en un mot des doctrines professées par les publicistes les plus éclairés de l'Angleterre et de la France ; si son entrée ou tout au moins sa permanence au cabinet avait eu pour condition première la retraite de M. Van Maanen, nous le répétons, quoiqu'on eût différé d'opinion avec le ministre de l'intérieur sur un point unique, n'aurait pu lutter sans regret, et pousser les hostilités à l'extrême avant d'essayer de le faire revenir d'une erreur, partagée d'ailleurs par des hommes honorables : le danger de l'intrusion du catholicisme dans l'enseignement. On eût vu alors se renouveler, au moins de la part d'une majorité de l'opposition libérale, la polémique calme et amicale du *Globe* et des partisans du jeune ministre que la France vient de perdre : une lutte de doctrine, non une guerre à outrance. Sans renoncer à croire que la liberté de l'enseignement est à la fois la reconnaissance d'un droit et un avantage réel, les partisans de cette liberté se seraient peut-être résignés à voir passer, par des essais et des concessions progressives, du monopole à la concurrence, se fiant à l'expérience du soin de faire prévaloir leur système et de dissiper toutes les craintes.

Mais si, aux yeux des partisans de la liberté de l'enseignement, il y a, de la part de ceux là même que préoccupe la peur de la liberté de l'instruction, peu de prévoyance à lui sacrifier tout, à tout permettre au ministre qui se montre hostile ou indifférent à la plupart de nos garanties constitutionnelles, à ne voir que dans un seul point toute la civilisation du pays, on le sent bien, l'opposition libérale n'adhérera jamais à un tel pacte, elle que de semblables craintes ne dominent pas, elle qui redoute moins la liberté avec ses dangers éventuels, peu sérieux, peu durables, que les mesures d'exception avec leurs inévitables abus, elle qui redoute moins encore les jésuites que le régime des ordonnances et du bon plaisir.

Il faut donc s'y attendre, la lutte continuera ; elle se poursuivra en commun ; et la conduite de MM. de Montbel et de Labourdonnaye, quelle qu'elle soit, n'absoudra point M. van Gobbelschroy auprès des vrais amis de cette liberté légale, dont il a méconnu ou blessé tous les principes.

(1) Exemple, la surtaxe du droit de barrière.

